

Ville de Neuchâtel



Rapport de la Commission financière
concernant
LA GESTION ET LES COMPTES
de l'exercice 2013

(Du 1^{er} avril 2014)



Rapport de la Commission financière concernant les comptes 2013

(Du 1^{er} avril 2014)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en séances plénières les 18, 27 mars et 1^{er} avril 2014 pour procéder à l'examen de la gestion et des comptes de l'exercice 2013. De leur côté, les sous-commissions I à V se sont réunies dans cet intervalle pour un examen détaillé des comptes de leurs dicastères respectifs.

Alors que le budget communal prévoyait un excédent de recettes de 2,8 millions de francs, le résultat se révèle plus favorable qu'escompté avec un bénéfice de près de 5,1 millions de francs. Pour la sixième année consécutive, les comptes sont ainsi positifs.

Par ailleurs, ce résultat comptable a permis à la Ville de procéder à des amortissements extraordinaires de 9,9 millions et à la dotation de réserves.

Dans le contexte de l'introduction future de MCH2, des réserves de préfinancement ont été alimentées:

- 7,1 millions de francs pour la recapitalisation de prévoyance. Ce qui permet d'atteindre 15,1 millions après le versement l'an dernier de 8 millions. Ce préfinancement a été transféré de la rubrique "Réserves" à celle de "Engagements envers des entités particulières".
- 12 millions pour le fonds mesures d'agglomération et de valorisation urbaine, anciennement "projet d'agglomération", qui comprend la part de 3,6 millions initialement prévu au budget 2014.
- Un montant extraordinaire de 500'000 francs a été attribué au fonds forestier de réserve.

Si la bonne gestion et la maîtrise des finances communales (de budget à comptes) ont participé à cet excellent résultat, celui-ci découle pour l'essentiel d'une spectaculaire augmentation, de budget à compte, du produit de l'impôt sur les personnes morales, de l'ordre de 21,6 millions, ainsi qu'à une augmentation des rentrées fiscales des personnes physiques de 2,3 millions, toujours par rapport au budget. La première augmentation est due surtout à l'extraordinaire résultat financier du plus important contribuable de la ville ainsi qu'à la bonne santé économique de la plupart des personnes morales établies sur notre territoire. L'augmentation des recettes fiscales des personnes physiques s'explique notamment par l'arrivée de 250 habitants supplémentaires et, dans l'ensemble, par leur bonne capacité contributive. La réforme de la fiscalité des personnes morales, qui s'était déjà fait sentir ces dernières années, continue à produire ses effets. Le versement brut de la Ville au fonds provisoire de répartition de l'impôt des personnes morales s'élève à 21,3 millions alors qu'elle en a retouché 4,1 millions. Ce versement est supérieur au budget de 5,3 millions de francs. Il résulte de l'application des dispositions transitoires de la loi portant modification de la loi sur les contributions directes (personnes morales), concernant les années fiscales 2011, 2012 et 2013. La participation à la péréquation intercommunale est de 8,9 millions de francs. Elle est le résultat d'une participation à la péréquation des ressources pour 15,4 millions diminuée de la compensation des surcharges structurelles pour 6,4 millions.

Il faut également relever, toujours par rapport au budget, une baisse des charges de personnel de 1,3 millions de francs (-1,5%) qui s'explique par des postes budgétés non repourvus et par des engagements décalés dans le temps. .

En revanche, le montant de l'aide matérielle a suivi sa pente ascendante plus de 400'000 francs par rapport au budget, alors que la part à l'intégration professionnelle est de près de 1,1 million de francs inférieure au montant budgété. Quant au déficit des transports, il s'est avéré moins élevé que prévu de 893'000 francs.

Le bénéfice de 5,1 millions francs contribue significativement à augmenter la fortune nette de la Ville à 55,7 millions de francs au 31 décembre 2013, soit 6 millions de plus que l'an dernier.

La dette à long terme continue, par ailleurs, son recul pour la huitième année consécutive, pour s'établir à 320 millions de francs. Quant aux intérêts passifs qui y sont liés, ils sont en diminution de plus de 11% (1,2 millions) grâce aux taux bas pratiqués et à la diminution constante de cette même dette.

La Commission financière ne peut que saluer le très bon résultat de l'exercice 2013 et le fait que le Conseil communal continue à profiter de l'accroissement temporaire de ses ressources financières. Il semble toujours judicieux de procéder à la création de réserves en prévision de charges qui incomberont à la Ville lors des prochains exercices. De même, la réalisation d'amortissements complémentaires est très bénéfique du moment où cela permettra de réduire les charges financières des futurs exercices. Il en est de même de la constitution de réserves affectées, et à ce titre on ne peut que se réjouir de voir que la réserve pour le fonds d'agglomération et de valorisation urbaine ait été dotée de 12 millions de francs.

On relèvera encore que, pour l'exercice 2013, la moyenne annuelle des effectifs de la Ville s'établit à 716,54 postes équivalents plein temps.

Au chapitre des investissements nets, on note que l'enveloppe autorisée au budget tablait sur des investissements nets de 50 millions de francs. Au final, seuls 24,5 millions ont pu être réalisés. Comme l'an passé, ils sont inférieurs à ce qui était prévu. Ce qui s'explique en grande partie par le report ou l'abandon de certains investissements. Cependant, l'enveloppe quadriennale prévue a été à peu près respectée.

La capacité d'autofinancement se monte, elle, de par les attributions aux réserves, les amortissements mentionnés plus haut, et le bénéfice de l'exercice comptable à 58 millions de francs (contre 22 budgétés). L'excédent de financement est donc de 33,5 millions pour un niveau d'investissement de 24,5 millions. Ce qui contribue à la réduction de la dette à long terme de quelques 45 millions de francs qui passe de 365 millions à 320 millions.

La Commission financière tient à souligner que, si l'exercice 2013 doit à nouveau réjouir l'ensemble des groupes politiques, l'analyse des perspectives sur les recettes des personnes morales pour les années à venir invite à la plus grande prudence. En effet, la mauvaise santé des finances cantonales demeurent une menace pour l'ensemble des collectivités neuchâteloises.

La synthèse des travaux des sous-commissions qui ont procédé à l'examen détaillé de la gestion et des comptes de leurs dicastères respectifs est présentée ci-après. Tous les rapports ont été acceptés à l'unanimité.

Rapport de la Sous-commission financière I

(Finances, Ressources humaines et Action sociale)

Mme Nicole Baur, MM. Philippe Loup (rapporteur) et Julien Spacio ont rencontré le 20 mars 2014 les responsables des services concernés en présence de M. Fabio Bongiovanni, conseiller communal responsable du dicastère ; MM. Marc Bernoulli (Ressources humaines) et Alain Virchaux (Service juridique) ; MM. Serge Attinger et Daniel Crevoisier (CEG) ; MM. Gérard Blandenier (Services financiers), Serge Veya (Contrôle des finances) et Marco Paolini (Gestion financière) ; M. Philippe Haeberli et Mme Nives Faggiani (Action sociale).

02. Finances

Remarques d'ordre général

En préambule, il convient de préciser les chiffres du tableau Fortune nette et réserves de la page 5. Le montant total des réserves se monte effectivement à 70 millions. Il se compose des trois éléments suivants : Engagements pour 23.1 millions, Provisions pour 1.6 million et 45.3 millions de Réserves. Ces chiffres se retrouvent dans le Bilan consolidé (tableau de la page 12-13).

02.11 Comptabilité générale

La gestion de la dette en 2013 est plutôt unique en son genre. En effet, la Ville n'a pratiquement fait que rembourser des dettes pour 45 millions, grâce aussi à un niveau important de liquidités courant 2013.

Elle n'a conclu qu'un seul renouvellement d'emprunt de 10 millions à un taux historiquement bas de 1.46% à 10 ans.

Les emprunts à court terme sont effectués pour un mois à un taux de 0.12%, calqué sur le Libor. Ne pas user de l'outil des emprunts à court terme reviendrait à utiliser des lignes de crédit sur les comptes bancaires. Dans pareille situation, le taux pratiqué serait celui des comptes courants avoisinant à un taux de 3.25%. Financièrement, même sur des durées bien plus courtes, la ligne de crédit n'est pas intéressante.

Conséquence de ce qui précède, le poids de la dette est lui aussi historiquement bas – moins de 10 millions. Cela est dû non seulement à la diminution de ladite dette, mais aussi à une baisse significative et constante du taux moyen de la dette à long terme.

A noter que la différence du résultat de la Comptabilité générale, passant d'un bénéfice de 93'700 francs à un déficit de 21,8 millions de francs, est due aux diverses attributions effectuées.

02.21 Contrôle des finances

Aucune remarque.

02.31 Centre Electronique de Gestion (CEG)

L'exercice 2013 propose des comptes intéressants. Tant la gestion d'infrastructure (plus de mille machines installées) que la gestion des données en étendant la structure de stockage, notamment l'imagerie médicale, ont provoqué un travail important.

Le changement du système d'exploitation de Microsoft a engendré un très grand travail pour adapter cela sur l'ensemble des postes. L'investissement du personnel technique à ce propos a été très intense.

Un autre travail important a concerné les licences informatiques. Il est maintenant exigé par les producteurs de logiciels aux Etats-Unis que les licences inscrites correspondent totalement aux licences installées.

Ces deux éléments ont provoqué aussi un grand nombre de changements de postes. Les engagements temporaires d'un technicien externe ainsi que de stagiaires pour faire face à l'ensemble de ce travail tant technique que logistique ont été nécessaires. Les deux comptes de charges concernés par ce qui précède – 02.31.310.20 Achats matériels Informatiques refacturés et 02.31.310.21 Achats logiciels refacturés – ont leur pendant avec le compte de revenu 02.31.435.42 Ventes à des tiers.

Le projet de déménagement ne s'est pas fait en 2013, dès lors les charges de location (02.31.316.01) demeurent stables. Le déménagement se fera très certainement en 2014.

En matière de recette, une convention a été signée avec la Ville du Locle. Cet accord porte plus particulièrement sur le transfert des données sur le système d'information communale (ETIC) et financier (ABACUS). Les autres recettes sont issues d'autres partenaires externes tels que les Ecoles, de nombreuses entités publiques autonomisées, mais aussi externe tel l'Hôpital de la Providence (ce dernier seulement jusqu'à fin 2013).

La stabilisation de la plateforme des structures d'accueil extrafamiliale des enfants (préscolaire et parascolaire) a été un grand travail. Le volet des « mamans de jour » a aussi été intégré sur cette plateforme notamment pour la facturation.

Le nouvel environnement financier ABACUS a provoqué l'acquisition de nouvelles compétences avec une prise en main du produit et des paramétrages. La compréhension de la nouvelle norme comptable MCH2 n'est non plus pas sans incidences sur la masse de travail au profit de l'ensemble des communes.

La validation du prototype a marqué l'année 2013. La mise en place du système ABACUS pour la commune du Val-de-Ruz a été un excellent exercice de mise en pratique de cette nouvelle plateforme qui bouleverse pas mal la présentation des données financières.

Le projet CLOEE II poursuit son évolution pour une mise en place continue et régulière sur un espace de 5 ans, tout en conservant temporairement le système CLOEE I.

Une plateforme nouvelle pour la gestion des remplacements des enseignants a démarré en août 2013 en commun avec les cantons du Jura et Berne, partie francophone.

Un nouveau produit ECHO a été mis en place pour les communes. Il s'agit d'une plateforme qui permet d'accéder à l'ensemble des documents nécessaires pour la tenue et le suivi des séances pour l'Exécutif, l'Administration, le Législatif et les commissions. Le système peut être complètement ouvert ou seulement partiellement accessible, selon la volonté des utilisateurs responsables. Pour la Ville de Neuchâtel, seuls le Conseil communal et l'Administration en font actuellement usage.

La grande activité du CEG a mis évidemment une pression certaine sur le personnel. Cependant, ce service de plus de 50 personnes aux compétences multiples parvient à répondre dans les temps aux problèmes qui surviennent. Les fenêtres de coupure par l'interruption des systèmes n'étant possibles que durant la nuit souvent sur des durées très brèves, c'est donc à ces moments-là que bien des fois le travail d'urgence doit se faire.

Ce qui manque le plus pour le personnel c'est de voir l'entité CEG ancrée formellement pour plusieurs années notamment dans les entités

autonomisées et l'Etat. Des contacts étroits existent entre la Ville et l'Etat afin de finaliser concrètement une convention.

02.41 Impôts

Concernant les impôts des personnes physiques, l'année est aussi meilleure que prévue, notamment grâce à l'augmentation des habitants.

La diminution des rentrées fiscales des personnes physiques, par rapport aux comptes 2012, est due aux effets de la réforme de l'impôt des personnes physiques, en particulier la déductibilité des frais de garde.

Les rectifications sont en forte hausse. Cela est dû notamment à des récupérations sur des Actes de défauts de biens. A nouveau, l'impôt sur les frontaliers s'est montré aussi très favorable. Il faut savoir que le retour d'impôts sur les frontaliers effectué par la France concerne l'année 2012. La relation avec une augmentation des places de travail sur le territoire communal n'est pas établie.

02.61 Ressources humaines

La masse salariale est bien maîtrisée. En matière de personnel temporaire, il y a eu un grand besoin au Service de la voirie (page 20, chiffre 308).

En matière d'encadrement, la présence féminine est très faible pour les niveaux supérieurs (graphe page 24). Le réflexe de promouvoir à l'interne des femmes existe. Il en est de même au moment des engagements mais évidemment à compétence égale. Au demeurant, le départ de cadres étant peu important, le rééquilibrage au niveau des genres ne peut guère se faire que lentement.

En matière de coûts pour la Formation continue, ils sont particulièrement élevés pour les fonctions de Police et de Pompiers-Ambulanciers durant les premières années d'activité.

Le nombre de cas d'arrêt de longue durée pour cause de maladie et d'accident demeure très important : 209 cas au total (page 111). Dans le domaine des accidents, la majorité sont non professionnels. La Ville fait de la prévention afin que la prise de conscience du danger et les mesures de protection par les usagers s'accroissent.

En matière de maladie, les problèmes touchant l'appareil locomoteur, les problèmes psychiques et les maladies graves augmentent. La moyenne d'âge du personnel relativement élevée (41.5 ans) n'est pas sans

incidence. L'APG ne s'applique qu'après 3 mois (sauf pour le personnel surnuméraire, après 2 mois déjà) mais après 1 mois d'absence, la Ville déclare le cas auprès de l'assurance afin de mettre en place une procédure d'accompagnement et d'analyse.

Cette courbe de sinistralité s'accroît certes en Ville de Neuchâtel. Toutefois, cette tendance se retrouve dans bien d'autres entités publiques ou privées.

Il est noté que les Ressources humaines ne disposent pas de statistiques quant à l'absentéisme (absences de courte durée). Un logiciel a été installé à cet effet.

En matière de la pénibilité au travail, la Ville de Neuchâtel ne possède pas de liste des métiers et des activités à la pénibilité reconnue. Une analyse est faite par une société externe, Ergorama, spécialisée dans le domaine (article 166, page 46). Cette analyse permettra pour le moins de cibler les métiers concernés et ainsi de prendre des mesures de prévention, et également d'évaluer cela au regard des dispositions en matière de retraite anticipée avec prévoyance.ne.

02.61.309.06 Cadeau au Personnel

Mesure exceptionnelle décidée par le Conseil communal en décembre 2012. Le cadeau était constitué par trois bouteilles de vin, d'une carte pour les Musées, ainsi que d'une carte pour les Piscines.

02.81 Service juridique

02.81.301.01 Traitements

Un engagement s'est effectué pour un 30% de poste pour répondre à une surcharge de travail, notamment provoquée par le traitement de dossiers au profit de la commune de Peseux. Engagement par un article 166 (page 45).

02.81.318.01 Frais juridiques et Honoraires

Ils sont en relation avec divers mandats, ainsi que des frais notariaux à l'occasion de la constitution de la société NeuchEole.

02.81.395.12 Honoraires

Recettes provenant des mandats effectués au profit d'autres communes telles Peseux, Cornaux, Val-de-Travers, mais aussi des entités

autonomisées. Souvent les dossiers ressortent du marché des constructions, des marchés publics ainsi que des dossiers en relation avec le personnel. A ce propos, la Ville de Neuchâtel n'a pas connu de cas important de conflit en matière de personnel durant 2013.

04.02 Action sociale

Le grand changement est l'introduction du Guichet Social Régional (GSR). La transformation des locaux, l'engagement de personnel supplémentaire, ainsi que sa formation ont engendré un grand travail.

Les comptes sont meilleurs que prévu grâce à une baisse conséquente de la part communale à l'intégration professionnelle (04.02.361.05), via les emplois temporaires. Les mesures privilégiées par le Canton en matière d'intégration professionnelle sont celles prises en charge par la loi sur le chômage. L'objectif est plutôt de mettre la priorité sur les personnes qui sont depuis peu sans emploi afin de rapidement leur permettre d'en retrouver un.

Par contre, la facture de l'Aide sociale (04.02.361.04) est toujours en augmentation, même si proche de la somme inscrite au bilan. La participation de l'Etat aux frais de personnel pour le Service de l'Aide sociale sont aussi en augmentation, notamment par une participation pour la mise en place du GSR.

Les raisons provoquant une hausse des causes d'indigence pour des raisons économiques (working poor) ne sont pas vraiment bien définies. Le travail à temps partiel est sans doute une des raisons significatives.

Une étude est en cours concernant l'accompagnement spécifique pour les jeunes bénéficiaires de l'aide sociale. L'implantation d'un programme devrait, nous l'espérons, permettre de réduire la prise en charge de ces personnes.

04.02.316.43 Loyer Locaux

La somme de 354'000 francs est à mettre en relation avec le compte 04.02.490.04 Prestations Affaires sociales, qui indique un montant de 207'000 francs et qui représente les loyers sous forme d'imputations internes, comptabilisées par le Centre d'orthophonie, le Planning familial, la Santé Buccodentaire et la déléguée aux Personnes âgées.

Nonobstant, les commissaires pensent que l'acquisition du bâtiment par la Ville ou la localisation de ses services dans un autre bâtiment appartenant à la Ville serait judicieuse.

04.02.365.99 Autres subventions

Le budget a été dépassé de 30'000 francs. Cette somme représente en fait une subvention extraordinaire octroyée au Drop-In de Neuchâtel pour son espace de rencontre 13Oouvert. « Il s'agit d'une structure qui permet l'approche des personnes toxicodépendantes actives en voie de marginalisation ou déjà marginalisées. Cette antenne de rue propose des mesures médico-psycho-sociales destinées à toute personne là où elle se trouve dans sa trajectoire. » (Descriptif selon site du Drop-In).

Rapport de la Sous-commission financière II

Education (Jeunesse et Intégration),
Santé (Affaires sociales) et
Mobilité (Transports)

La sous-commission financière II, composée de MM. Jean-Charles Authier, Philippe Etienne et Grégoire Oguey (rapporteur), s'est réunie le 25 mars 2014 en présence de Mme Christine Gaillard, directrice des sections concernées, pour examiner les comptes 2013. Ont également participé à cette séance: pour la section de la Santé, Mme Catherine Stangl, cheffe du Centre de santé sexuelle - planning familial, Mme Dorothee Francey, attachée aux personnes âgées et Mme Vessaz Ott, cheffe du Centre d'orthophonie; pour la section de l'Education, Mme Charlotte Nilsson, cheffe de l'Accueil de l'enfance, Mme Claudia Pellegrini, attachée scolaire, Mme Sylvie Montaufier, responsable administrative de l'Accueil de l'enfance et Mme Alexandra Wilhem-Artho, médecin scolaire au Service médical ; pour le service de la Mobilité M. Pierre-Olivier Aragno, délégué à la Mobilité, à l'Environnement et à l'Agenda 21.

Ce rapport suit l'ancienne structure administrative, malgré les désagréments que cela implique.

Remarques générales

Les changements dus à la modification de l'attribution des directions au sein du CC touchent à leur fin. Ils correspondent aux volontés exprimées dans le plan de législation.

Bien que n'ayant pas repris de chef de service en héritant de la section « Santé », le Conseil communal ne va pas en engager un ; elle a préféré s'adjoindre les compétences, surtout financières, d'un administrateur à disposition des trois sections qu'elle dirige, dès avril 2014.

De manière générale, le personnel évolue plutôt à la baisse, étonnamment. Cette réduction est due surtout à des transferts entre directions et à la création de l'éorén. Seules les structures d'accueil ont connu de réelles augmentations de postes.

04. Santé (Affaires sociales)

Remarques générales

Tout ce qui concerne la santé est désormais réuni au même étage, à la rue St-Maurice, ce qui améliore les synergies.

04.02 Guichet social-Administration

04.02.301.01 Déléguée personnes âgées

La déléguée collabore avec la plupart des institutions concernées par la situation des personnes âgées, comme l'AVIVO, Pro Senectute, le MDA, etc. ou encore l'ANSB (association neuchâteloise des services bénévoles).

Pour ce qui est des logements, une cartographie des appartements protégés du canton (avec types de prestations) est en cours de réalisation. Une enquête sur la mobilité des personnes âgées est en préparation.

04.31 Centre d'orthophonie

À la fin novembre, aucune nouvelle convention tarifaire n'avait encore été signée avec le canton. L'ancienne, qui devait échoir à fin 2013 a été prolongée jusqu'à fin 2014. La nouvelle convention est sous toit à la date de la séance de la SCF-II. Elle utilisera les mêmes tarifs que pour les orthophonistes indépendantes, mais reconnaîtra certaines prestations des centres des villes ; les directives d'application seront extrêmement strictes, ce qui induira une surcharge administrative et un sentiment de méfiance ressenti par les orthophonistes.

Les différents processus de fusions de communes induisent une diminution des communes conventionnées avec le centre de Neuchâtel. La permanence de Fleurier a fermé fin 2013.

04.31.399.04 Divers affaires sociales

Il s'agit du loyer payé à l'urbanisme.

04.31.434.97 Prestations orthophonie

Ce compte mêle ce que paient parents et communes. Les deux seront différenciés à l'avenir pour une meilleure lisibilité.

09. Education (Jeunesse et Intégration)

Remarques générales

Les recettes fiscales provenant de personnes physiques sont restées stables, malgré la réduction budgétée en raison de la déduction des frais de garde pour enfants. Ce bon résultat s'explique notamment par l'arrivée de 200 nouveaux habitants et le fait que davantage de parents peuvent avoir une activité salariée grâce aux places d'accueil.

L'excédent de charge de chacune des crèches correspond au déficit effectif de celles-ci une fois déduits les revenus LAE, les subventions cantonales et fédérales, et ce que paient les communes pour les parents et les parents eux-mêmes.

09.06 Contributions scolaires

Le premier budget de l'éoren a été très réaliste : les comptes ne présentent qu'un écart de 0.85 %. Pour Neuchâtel, il y a une amélioration de 2,5 millions par rapport au budget, ce qui est notamment dû à une vague démographique : il y avait plus d'élèves au cycle 1, moins onéreux, qu'au cycle 2. Cette amélioration doit être relativisée en partie car subsistent en plus les coûts de la médecine scolaire, des devoirs surveillés, des sports facultatifs, etc.

Le rapport gestion/comptes 2013 de l'éoren sera transmis aux conseillers généraux prochainement.

09.06.314.39 Entretien des collèges secondaires

Compte parti à l'urbanisme.

09.06.366.01 Participation aux camps

Camp de la Rouvraie (vacances) : subvention pour les enfants de la ville.

09.09 Accueil écoliers**Remarque générale**

Une mise à niveau des taux d'encadrement est nécessaire, car la ville était très légèrement en dessous des minima légaux en 2013. Il y a maintenant sur le marché des employés CFC et plus seulement des ES et HES, ce qui permet de mieux maîtriser les coûts.

09.09.452.04 Participation communes APE

Voir explications dans le rapport de la Commission financière à l'appui du budget 2014, p. 12.

09.10 Contributions aux crèches09.10.352.01 APE adm. à l'ext. pré

Prise en charge pré/para-scolaire d'enfants de la ville placés hors de la ville.

09.10.365.61 Le P'tit Sioux

Cette structure a disparu. Son compte va disparaître au profit d'un autre « subventions à privés ».

09.10.366.01/02 APE Neuchâtel pré/para-scolaire

Avant le 1.1.2013, la ville ne se facturait rien à elle-même. Les charges ici imputées trouvent leur pendant en revenus au compte 09.09.452.04.

09.42 Service médical

L'avenir du service médical est incertain : son intégration ou non à l'éoren est en discussion.

09.42.318.02 Mandats et études

Cela correspond au 10% de médecin externe et au 5% de prophylaxie dentaire en mandats externalisés (organigramme p. 334 des comptes).

14. Mobilité (Transports)

L'équipe fonctionne bien, malgré la lourdeur des tâches administratives et les nombreuses tâches de gestion interinstitutionnelle. Cette section a une position d'intermédiaire entre les services d'autres directions, car ce n'est pas elle qui dépense et investit directement, mais souvent la police ou l'urbanisme par exemple.

14.02 Mobilité (Transports)

14.02.364.09 Transports publics urbains & régionaux

Le décalage compte-budget s'explique par le fait que l'estimation de la participation au pot commun cantonal est faite un an et demi avant, ce qui est beaucoup. Le bilan de la réorganisation des transports à l'ouest sera fait en août 2016, ce qui indiquera son impact définitif sur le pot commun.

14.02.317.22/24 Abonn. généraux AG-Flexi publ.et adm. 14.02.436.55/56

La ville est une plateforme de redistribution des cartes journalières AG-flexi, l'opération étant financièrement neutre.

14.02.391.07 Prestations de police

Somme versée au contrôle des habitants qui a pour tâche de distribuer les bons « Onde verte » et les cartes journalières.

14.02.364.02 TN, ligne Maladière 121

La partie de la ligne entre la Maladière et les piscines n'a pas atteint le taux fixé pour être payée par le pot commun. Malgré tout, le canton paie au prorata du taux acquis (60%), le reste étant à charge de la ville.

14.04 Développement durable

14.04.318.25

« NeuchâtelRoule » a enregistré pour presque 40'000 francs de dépenses additionnelles par rapport au budget. Ce montant est plus que compensé grâce aux sponsors qui ont versé CHF 57'000 de plus (14.04.439.25).

Plusieurs véhicules électriques sont à disposition de l'administration pour la mobilité locale. Le bilan des précédentes voitures électriques (d'une petite marque scandinave) est médiocre, étant donné qu'elles ont dû être changées après 4-5 ans déjà. Les nouveaux véhicules Peugeot donnent bien meilleure satisfaction. Pour ce qui est de l'approvisionnement en électricité, les panneaux sur la Promenade compense la consommation.

14.04.314.09 Signalisation & infrastructures cyclistes

Il s'agit de marquage au sol, de signalisation pour cyclistes, du parking à vélos vers la gare, etc. Certains signaux ont dû être changés pour répondre aux nouvelles normes.

14.04.317.23 Mobility

Charges d'immobilisation du véhicule pendant les heures de non-utilisation. Cette voiture sert pour la mobilité au-delà d'un certain rayon et si tous les véhicules en partage interne sont utilisés.

14.04.317.25 Charge mobilité professionnelle

Il s'agit de l'achat d'une voiture (en compte courant, plutôt qu'en investissement), à disposition de toute l'administration en partage interne et à des fins professionnelles uniquement.

14.04.318.02 Mandats et études

Mandat à Ecoparc pour le bilan de l'agenda 21 et de nouvelles propositions (cela fera l'objet d'un prochain rapport au CG). Mandat au bureau Grandjean pour le bilan du Fun'ambule. Mandat pour le maintien de la ligne TGV.

14.04.318.23 Agenda 21

Somme dépensée selon art. 166 RG : fête du soleil qui a réuni de nombreux professionnels étrangers au Palafitte le 21 juin 2013. Les démonstrations de dirigeables ont été empêchées par la violente tempête de grêle. Bilan positif pour la promotion de l'économie et des formations de la région. Le 14.04.460.14 est une subvention de Swisscom pour cette manifestation.

Annexe :

vademecum

Vade-mecum Santé (Affaires sociales)

04.21. Centre de Santé Sexuelle et Planning familial

| Prestations | A qui | Compte | Flux financiers | Commentaires |
|--|---------------------------------------|---------------|--|--|
| Centre de consultation en matière de grossesse | Habitants de la Ville et de la région | 451.43 | Dépenses par la Ville. Le Canton participe à hauteur d'environ 100% ce qui correspond à environ 50% des charges totales du Planning. | Le poste « divers affaires sociales » (04.21.399.04) inclut le loyer et une participation aux frais administratifs), et est ainsi subventionné à 50% par l'Etat. |

04.31. Centre d'orthophonie

| Prestations | A qui | Compte | Flux financiers | Commentaires |
|--------------------|---|---------------|---|--|
| Consultations | Enfants, domiciliés sur la commune ou non | 04.31 | Pour la part non remboursée par l'Etat : La Ville facture à l'OES, qui rembourse selon tarif conventionné. Le déficit est supporté par les communes conventionnées au prorata de leur consommation. | Communes conventionnées : Neuchâtel, Cormaux, Boudry, Milvignes, Montalchez, Gorgier, St Aubin, Vuarmarcus, Peseux et Briot-Dessous (jusqu'au 31.12.2013) |

04.43. Santé bucco-dentaire

| Prestations | A qui | Compte | Flux financiers | Commentaires |
|--|--------------------------------|---------------|---|--|
| Contrôle annuel Subventionnement des traitements selon barème | Enfants scolarisés à Neuchâtel | 04.43 | Refacturation des contrôles à l'éorén pour ses élèves | Collaboration avec le Centre médico-dentaire Neuchâtel |

Lexique : OES : Office des Etablissements spécialisés

Vade-mecum Education

09.02. Service administratif

| Prestations | A qui | Compte | Flux financiers | Commentaires |
|---|-----------------|---------------|--------------------------------|--|
| Subsides pour les bilans orthophoniques pas pris en charge par IOES | Aux parents | 351.04 | selon facture | Les subsides pour des scolarisations dans des institutions spécialisées sont pris en charge par l'éorén. |
| Contributions à d'autres communes accueillant des élèves de la ville (exemple sportifs d'élite) | Autres communes | 352.02 | Versement direct aux communes. | Dans le cas inverse, les communes reversent à la Ville un montant comptabilisé sous 09.02.439.11. |

09.06. Contribution Scolaires

| Prestations | A qui | Compte | Flux financiers | Commentaires |
|---------------------------------|--------------|---------------|---|---------------------------------------|
| Participation aux charges éorén | | 352.04 | Somme payée par la Ville à l'éorén par élève. | Coût moyen : 8'485.90.- francs/élève. |

09.09. Accueil écoliers

| Prestations | A qui | Compte | Flux financiers | Commentaires |
|---|---|----------------------------|---|--|
| Accueil et restauration des élèves en dehors des horaires scolaires | Elèves scolarisés en Ville de Neuchâtel | 433.01 452.04 461.01 | Le prix de journée de référence pour la facturation est de 60 francs. Il est réparti, sous condition de ressources, entre les parents et la commune de domicile de l'enfant placé. La répartition des coûts est la suivante : 33% parents 40% communes 27% fond état-entreprises | Entrée en vigueur de la LAE le 1.1.2012. Les remarques évoquées sous 09.10 s'appliquent pleinement. |

09.10. Contributions aux crèches

| Prestations | A qui | Compte | Flux financiers | Commentaires |
|-------------|--|----------------------------|---|---|
| Subventions | Enfants placés dans une crèche dans le canton de Neuchâtel | 352.01 366.01 366.02 | Le prix de journée de référence pour la facturation est de 80, resp. de 60 francs. Il est réparti, sous condition de ressources, entre les parents et la commune de domicile de l'enfant placé. | La contribution du fond état-entreprise permet d'abaisser à 80, resp. 60 francs le prix de facturation aux familles et aux communes. Ainsi, la structure adresse deux factures, l'une aux parents, et l'autre à leur commune de domicile. Le montant de ces factures est défini par la capacité contributive des parents. |

09.11 - 09.15. Crèches communales

| Prestations | A qui | Compte | Flux financiers | Commentaires |
|-------------|--|----------------------------|--|--|
| Subventions | Enfants de Neuchâtel ou d'ailleurs placés dans une structure communale | 433.01 452.04 461.01 | Les remarques évoquées sous 09.10 s'appliquent pleinement. | Les remarques évoquées sous 09.10 s'appliquent pleinement. |

09.42. Service médical

| Prestations | A qui | Compte | Flux financiers | Commentaires |
|---------------|--|--------|-----------------|---|
| Suivi médical | Enfants scolarisés dans les degrés de l'école obligatoire en Ville de Neuchâtel et la Côte | 09.42 | | Plus de subvention de l'État depuis plusieurs années. |

Lexique : APE : Accueil de la Petite Enfance

Vade-mecum Mobilité

14.02. Transports

| Prestations | A qui | Compte | Flux financiers | Commentaires |
|--|--|--------|-----------------|--|
| Subvention « Pot commun des Transports » | Entreprises de Transports via Service cantonal des Transp. | 364.09 | | Le montant est fixé par convention sur la base de la charge non-couverte des transports publics. Il peut évoluer en cours d'année. Une légère diminution est prévue pour 2014. |
| Subvention Ligne 11 | TransN | 364.02 | | Financement partiel tronçon Maladière - Nid-du-Crô. |
| Participations phases tests nouvelles lignes | Entreprises de transports concernées | 364.03 | | Littoral ouest. |
| Autres subventions | NoctamBus, ... | 365.99 | | Charge partagée avec les Villes de la Chaux-de-Fonds et du Locle. |
| Promotion « Onde verte » | Population de 25 à 65 ans | 364.07 | | Subvention pour les abonnements adultes annuels et mensuels. |
| Carte journalières CFF | Population | | | Opération neutre : les cartes journalières « communes » CFF sont vendues à un tarif permettant d'équilibrer les charges. |

14.03. Fun'ambule

| Prestations | A qui | Compte | Flux financiers | Commentaires |
|-----------------------------------|------------------------------------|--------|-----------------|---|
| Gestion financière infrastructure | Les clients des transports publics | | | La Ville est propriétaire de l'infrastructure. L'exploitation est assurée par TransN. |

14.04. Développement durable

| Prestations | A qui | Compte | Flux financiers | Commentaires |
|--|------------------------------|--------|-----------------|---|
| Infrastructures et signalisation cyclistes | Tous les usagers des 2-roues | 314.09 | | Développement et entretien des infrastructures et signalisation pour les deux roues (parcours cyclistes, stationnement 2-roues, vélostation, ...) L'objectif est la sécurisation des parcours pour la mobilité douce. |

| Prestations | A qui | Compte | Flux financiers | Commentaires |
|----------------------------|---|---------------|------------------------|--|
| NeuchâtelRoule-Vélospot | Tous | 318.25 | | Développement et gestion du réseau de vélos en libre service en collaboration avec les communes voisines (Littoral), la Chaux-de-Fonds, et le Locle. |
| Mobilité professionnelle | Solutions de mobilité pour déplacement interne à l'administration | 317.25 | | Véhicules partagés (deux-roues, quatre-roues). |
| Promotion Mobilité durable | | 319.22 | | Printemps de la Mobilité, brochure d'information sur la mobilité, cours « Etre et rester mobile », ... Développer et promouvoir les solutions en mobilité durable à l'attention du public et des entreprises locales. |
| Agenda 21 | | 318.23 | | Actions menées par la Ville dans le domaine du développement durable, mesures en lien avec l'environnement, |

Rapport de la Sous-commission financière III

(Urbanisme, Economie et Environnement, Présidence)

La Sous-commission financière III, composée de Mme Hélène Dederix Silberstein (rapporteuse), MM. Matthieu Béguelin et Jérôme Bueche (excusé), s'est réunie le 20 mars 2014 en présence de M. Olivier Arni, directeur des services concernés, pour examiner les comptes 2013. Ont également participé à cette séance: MM. Olivier Neuhaus, architecte-urbaniste communal, Fabien Coquillat, architecte communal adjoint, Jean-Michel Ischer, gérant des bâtiments, Pascal Solioz, chef du Service des bâtiments et du logement, Alessandra Pascale, cheffe des constructions, Christian Trachsel, délégué à l'énergie, Mme Nadia Solioz, déléguée aux affaires foncières, M. Ian Boni, ingénieur forestier, M. Marco Paolini, chef du Service économique, M. Jean-Marc Boerlin, délégué au centre-ville, MM. Rémy Voirol, chancelier et Bertrand Cottier, vice-chancelier.

01. Autorités politiques

Conformément au vœu exprimé par la Commission financière, la sous-commission a passé en revue les crédits de fonctionnement ouverts par le Conseil communal en application de l'article 166 du Règlement général et figurant en page 44 du rapport. Les commissaires ont obtenu des réponses circonstanciées sur la pertinence des décisions et souligné les impacts positifs sur l'image et le rayonnement de la Ville des manifestations organisées, à l'exemple de l'accueil de la Coupe Davis au Patinoires du littoral, du Tour de Romandie cycliste, l'organisation de la session du Parlement européen des jeunes dans le cadre de la remise de la Plaque d'honneur du Conseil de l'Europe et la réception du président de la Confédération pour l'année 2014.

Les commissaires se sont interrogés sur l'opportunité d'augmenter le montant du compte 01.02.365.99 « Autres subventions » de façon à marquer davantage le soutien de la Ville à la vie associative locale. Il conviendra par ailleurs d'examiner une répartition par Direction des montants envisagés afin d'en permettre une gestion plus proactive.

Sur le plan pratique, enfin, les commissaires souhaitent que la numérotation du rapport de gestion soit effectuée en un seul tenant.

02.51 Economie

Le Service a été renforcé par l'engagement d'un délégué au centre-ville, engagement qui témoigne de la volonté de la Ville de jouer un rôle moteur dans la redynamisation du centre-ville.

Les éléments relevant des articles 166 sont liés à ce nouvel élan et ont permis de soutenir un certain nombre d'actions, comme des ateliers participatifs tenus autour du devenir du centre-ville avec les commerçants. Ceux-ci connaissent un changement important d'état d'esprit, travaillant dans un esprit de partenariat avec les autorités.

Ces éléments témoignent de l'entrée du centre-ville dans une nouvelle ère, qui le verra retrouver le dynamisme qui fut le sien.

03. Forêts et Domaines

03.11 Entretien des forêts

L'année a été marquée par une demande en bois de service (pour la scierie) en augmentation. Cette demande en volume supplémentaire s'est accompagnée d'une augmentation des prix du bois. Afin de répondre à la demande, un effort particulier a été fait pour mettre sur le marché un volume de bois important en automne 2013.

A noter aussi le renouvellement de la certification FSC et PEFC de la gestion forestière de la Ville. Les produits "bois" des forêts de la Ville ont également reçu le certificat d'origine bois suisse (COBS) en 2013.

Un effort important a été consenti pour l'entretien sur 4,3 km de chemins groisés à camions.

Il convient de relever plus particulièrement :

03.11.311.02 Achat de véhicules

Une demande de crédit supplémentaire a été accordée permettant d'avancer d'un an l'achat d'un tracteur d'aide à l'abattage pour l'équipe forestière des Joux.

03.11.318.13 Autres entrepreneurs

Afin de répondre à la demande en bois résineux des clients de la Ville et de profiter des prix plus attractifs du bois de l'automne 2013, un crédit supplémentaire de 133'000 francs a été accordé. Ce montant a permis de mandater des entreprises forestières privées pour réaliser des coupes fin 2013.

03.11.382.07 Réserve forestière, attribution

Un montant extraordinaire de 500'000 francs a été attribué au fonds forestier de réserve.

03.11.427.14 Autres ventes

La vente de bois-énergie en augmentation et la vente de bois pour l'industrie plus importante cette année pour éviter de stocker sur de longues années du bois en forêt pour le déchiquetage expliquent l'augmentation importante des recettes sur ce compte.

Les dispositions légales imposent à chaque propriétaire forestier public de disposer d'un fonds forestier de réserve et de l'alimenter. Ce fonds est utile afin de pouvoir financer la reconstitution de forêts dévastées par les tempêtes, les travaux d'améliorations nécessaires à l'entretien de la forêt multifonctionnelle, les projets innovants mettant en valeur le patrimoine forestier ou promouvant une utilisation innovante du bois.

Les stocks de bois de chauffage (bois de déchiquetage) sont gérés en flux tendu afin de limiter les volumes de bois en forêt et de brûler un bois de qualité.

Il a été demandé si la Ville vendait du bois pour la fabrication du papier. Il est répondu qu'en Suisse et dans une certaine mesure en Europe, l'industrie papetière est très fortement concurrencée par les régions pratiquant la coupe rase et la monoculture d'essences à croissance rapide.

03.21 Domaines

Nouvelle amélioration des comptes 2013 avec une augmentation des revenus, due essentiellement à la mise en location systématique des propriétés privées communales (plus de mises à disposition gratuites).

Les charges ont augmenté suite à l'adaptation du poste de la déléguée de 80 à 90%.

Dépassement des budgets pour l'entretien des domaines (03.21.314.03) et l'entretien des terrains (03.21.314.04). Le premier dépassement s'explique essentiellement par des mises aux normes électriques voire l'installation de paratonnerres sur nos fermes, le second par des dépenses importantes liées à la réfection de murs écroulés.

Par le passé, la politique d'entretien des domaines était basée sur les crédits de construction sollicités en urgence suite à divers dégâts. Depuis 2011, le Service a repris le suivi de l'entretien des domaines et a sollicité pour deux objets des crédits prévus à la planification quadriennale dévolus à l'entretien lourd (1 million sur 4 ans). L'objectif à terme est d'identifier les objets nécessitant de gros investissements pour leur entretien, pour par exemple les vendre aux exploitants en droit de superficie (l'Etat a déjà pratiqué ce genre de vente). Ainsi, l'exploitant assure l'entretien du bâtiment et la Ville ne doit pas investir tout en demeurant propriétaire du terrain. Etant donné que les fermages sont fixés par le canton et relativement bas, il n'est pas possible d'assurer l'entretien de notre patrimoine avec les revenus locatifs.

D'importants dossiers fonciers ont pu être finalisés (cadastration des piscines du Nid-du-Crô (23 ans), chemin des Ribaudes, etc.) engendrant des frais notariés plus importants que ceux budgétés (03.21.308.01).

Dépassement également du budget mandats et études (03.21.318.02) lié à diverses expertises sollicitées en vue soit d'acquisitions pour la Ville soit de ventes.

Rattrapages des impôts fonciers pour notre propriété à Concise, en terre vaudoise, mise en location à la Fondation l'Enfant c'est la Vie.

Pour conclure, le compte pertes débiteurs, budgété à 70'000 francs a été clôturé avec 7'246 francs pour solde de tous comptes avec la faillite de Mimosa Neuchâtel SA. Pour rappel, la Ville a fait valoir son droit de préemption, a racheté le DDP et surtout remis en location un nouvel établissement public « Le Quai » depuis juin 2013, à la plus grande satisfaction de tous. A ce jour pas de débiteurs identifiés aux domaines.

03.32 Caves

Le résultat est essentiellement marqué par la grêle qui a durement frappé le vignoble neuchâtelois. En conséquence, la valeur du bilan

diminue. Il a également été décidé de freiner le volume des ventes afin d'avoir des bouteilles à vendre en 2014.

Comme l'a montré le budget 2014, le processus de réforme continue aux Caves de la Ville. La Commission financière sera informée de l'évolution de la situation durant le 1^{er} semestre 2014.

Sur le plan des ressources humaines, le poste de secrétaire à 100% a été supprimé pour fin décembre. Il a été remplacé par un poste de secrétariat à 30% dans le cadre du budget 2014. Ce pourcentage est mieux adapté à la taille de l'encavage. Conformément à l'article 10 du Règlement du Statut du personnel communal, une indemnité spéciale correspondant à six mois de salaire a été versée à la personne concernée.

06. Urbanisme

Généralités

L'année 2013 a encore été une année importante en matière de développement urbanistique et d'entretien du patrimoine immobilier de la Ville.

Les bons résultats financiers 2013 ont permis de réaliser des amortissements extraordinaires et d'attribuer aux réserves des montants importants pour la planification 2014-2017.

Comptes de fonctionnement 2013

En tablant sur une base comparable entre budget 2013 et comptes 2013, c'est-à-dire sans les prélèvements et attributions aux réserves et sans les amortissements extraordinaires, les dépenses pour l'ensemble de la Section de l'urbanisme ont diminué de 1'230'000 francs et les recettes de 433'000 francs. La diminution de l'excédent de charges est donc de 796'000 francs (- 12.3 %).

En comparant le budget et les comptes 2013, nous constatons que les principales causes d'amélioration des comptes sont liées aux immeubles locatifs du patrimoine financier (-1'069'000 francs), au Service des permis de construire (- 171'000 francs) et aux WC publics (- 90'000 francs).

Les causes de détérioration sont liées aux écoles (+ 434'000 francs), au Service de l'aménagement urbain (+ 92'000 francs) et à diverses variations (+ 8'000 francs).

En résumé, l'amélioration globale de 796'000 francs montre à nouveau que les budgets de la Section de l'urbanisme sont bien gérés. Une attention particulière devra cependant être accordée au groupe 06.39 (écoles), qui devrait être autoporteur au 06. Le montant versé par l'éoren devrait en effet couvrir les charges.

Comptes d'investissement 2013

Les investissements nets réalisés en 2013 (11,1 mios) sont supérieurs de 3,3 mios à la planification financière, ce qui montre un dynamisme certain l'année passée. Globalement, les comptes nets d'investissements 2010-2013 de l'urbanisme se montent à 23,7 mios, soit légèrement en-dessous de la planification financière qui est de 27,7 mios.

06.52 Direction et service administratif

L'inauguration de la passerelle du Millénaire le 3 juillet 2013 a été un des éléments marquants à signaler. Le déroulement du chantier s'est déroulé conformément au calendrier et le crédit a été respecté. Les aspects fonciers sont en cours de traitement.

Les travaux liés aux aménagements des espaces publics de Microcity se poursuivent. De nouvelles séances d'information avec les habitants du quartier, qui n'étaient pas tous présents au début du processus, ont permis de présenter les aménagements et d'analyser les nouvelles demandes des habitants. Suite au rapport du BPA, certains aménagements sur l'avenue de Bellevaux et la rue Jaquet-Droz ont permis de les compléter et de les améliorer, la sécurité en zone 30 étant déjà très bonne.

Concernant les Jeunes-Rives, Port-Piaget et le centre-ville, suite au refus du projet Numa-Droz en votation populaire, le Conseil communal a décidé du lancement d'un processus participatif, qui a fait l'objet d'un article 166 RG afin de pouvoir mandater la Communauté d'étude et d'aménagement du territoire (CEAT).

Service des bâtiments et du logement

L'actuel plan comptable n'a pas été adapté suite à la création de ce Service en 2011. Ce sera fait avec l'introduction de MCH2. Ceci explique la présence d'une importante dispersion, dans la section 06, des rubriques comptables liées à ce service. Les numéros suivants sont concernés :

06.11, 12, 20, 21, 31, 32, 35, 36, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 46, 53, 54.

Entretien lourd des bâtiments locatifs du patrimoine financier et administratif

C'est un dépassement de 317'512 francs qui est constaté sur les dépenses du compte d'investissement du patrimoine financier, alors que c'est une « non dépense » de 472'385 francs qui est enregistrée sur celui du patrimoine administratif. En fait c'est globalement entre les deux comptes, une économie de 154'873 francs que nous signalons sur un budget quadriennal total de 7'880'000 francs, soit environ 0.2%. Cette situation s'explique par des transferts d'immeubles d'un compte à l'autre. Le directeur explique qu'avec le MCH2, il devra y avoir, sur la base des directives du Service des communes, une reclassification de l'ensemble des bâtiments du patrimoine communal.

Les principaux investissements sont :

Entretien lourd des bâtiments locatifs du patrimoine financier

Transformation et rénovation complète de 7 appartements et installation d'un chauffage central. A l'Hôtel DuPeyrou, création d'un office et changement du « piano ». Changement de la verrière aux Halles ;

Entretien lourd des bâtiments locatifs du patrimoine administratif

Diverses transformations et rénovations dans les bureaux des bâtiments du giron communal.

Réfection de l'enveloppe du bâtiment du Centre de loisirs. Rénovation et transformation de la salle de prêt de la BPU. Rénovation de l'appartement du concierge du collège du Crêt-du-Chêne et changement des portes coulissantes au passage inférieur de la place Pury.

Concernant les crédits votés, il est fait état des principaux chantiers terminés ou en voie d'achèvement durant l'année 2013. A savoir, les

Cadolles, la rue de l'Orée, l'installation de Heidi.com, la Collégiale en étape I, la salle de gymnastique et la piscine au collège du Crêt-du-Chêne et, finalement, l'aménagement de la structure d'accueil le Serpentin.

06.54.318.02 Comptes de fonctionnement

Le compte présente un dépassement de 15'362.40 francs par rapport au budget. Ce dépassement provient d'une étude commandée en vue de l'élaboration d'un modèle de prévision du volume de demande de logements estudiantins.

Ce crédit a été ouvert par décision du Conseil communal (art 166) le 18 décembre 2013.

Rendement des immeubles

Pour la Ville, le calcul de rendement permet de contrôler l'évolution des charges et des produits annuels, par rapport à la valeur des immeubles au bilan :

- Le rendement net est calculé sur la base des revenus, moins les charges ordinaires (charges courantes, entretien, amortissements et intérêts passifs). Les attributions aux réserves d'entretien et les amortissements complémentaires extraordinaires 2013 sont exclus ;
- Le rendement net est calculé en % de la valeur au bilan des immeubles, soit +1,23 % pour les immeubles locatifs (06.11-12), calculé sur une valeur au bilan de 63'278 millions représentant un bénéfice annuel de 778'335 francs. Les rendements s'élevaient en 2010 à -1.79 % et à -1,23 % en 2011 pour les immeubles locatifs du patrimoine financier.

Le taux de refinancement utilisé pour calculer les intérêts passifs 2013 est de 2.91%.

Dès 2013, les comptes des bâtiments du groupe des immeubles du patrimoine financier (06.11) regroupent également les anciens immeubles HLM (06.12) et représentent un rendement net de 1,23 % par rapport aux valeurs au bilan au 31 décembre 2013 qui s'élève à 63'278 millions. Les comptes laissent donc apparaître un bénéfice annuel de 778'336 francs. Le rendement net s'améliore d'année en année, mais

l'objectif d'un rendement net à 4 % reste d'actualité et les efforts dans ce sens doivent être poursuivis.

Arriérés et contentieux

L'engagement de poursuites, pour les arriérés liés à la location d'un logement, n'est introduit que lorsque tous les autres moyens de récupération des arriérés ont échoué. Un plan de remboursement est, en règle générale, mis en place. Les dossiers commerciaux représentent la plus importante part des contentieux.

Refacturation de prestations à des tiers

Un accent particulier a été porté sur la refacturation de frais à la charge des locataires conformément aux usages locatifs faisant partie intégrante des baux à loyer. Les dégâts commis par les locataires sont également régulièrement facturés. Les sinistres sont systématiquement annoncés aux compagnies d'assurance RC des locataires et un suivi rigoureux des dossiers a été mis en place.

Tous comptes confondus, c'est une somme de **171'814 francs** qui a été encaissée, soit une différence de **42'014 francs** supplémentaires par rapport au budget 2013.

La rentabilité des immeubles locatifs (groupe 06.11) affiche une sensible amélioration depuis 2008, selon tableau ci-dessous, malgré une diminution du taux hypothécaire (2.75->2 % soit une baisse possible de 8,73 %).

06.11 Immeubles locatifs du patrimoine financier

Le transfert de 11 bâtiments dans le nouveau groupe des immeubles d'utilité mixte et l'ajout des 6 bâtiments de l'Orée 58 à 68 (06.12), explique que les valeurs au bilan diminuent au 31 décembre 2013. Toutefois, l'encaissement des loyers du casino durant une année complète (426'000 francs) et la mise en location plus tôt que prévue des nouveaux appartements des Cadolles expliquent le bénéfice réalisé et, l'amélioration du rendement net en 2013.

06.12 Immeubles HLM du patrimoine financier

Les immeubles (rue de l'Orée 58 à 68) ont été transférés dès le 1er janvier 2013 au chapitre 06.11, bâtiments locatifs du patrimoine financier.

06.20 Immeubles d'utilité mixte

Le groupe réunit 16 bâtiments des patrimoines financiers (11) et administratifs (5), dont le caractère culturel ou semi-public est avéré et dont l'équilibre des comptes est impossible à réaliser. Il résulte des comptes un excédent de charges de 1'759'282 francs, toutefois un montant global de 2'080'816 francs a été passé en amortissements courants et complémentaires.

06.21 Immeubles locatifs du patrimoine administratif

Du fait du transfert de 5 bâtiments dans les immeubles d'utilité mixte, les chiffres sont difficilement comparables avec ceux figurant au budget 2013. La perte de 277'458 francs est toutefois presque identique à celle enregistrée en 2012 (267'902 francs).

06.55 Déléguée à l'énergie

Le fonds communal de soutien au solaire photovoltaïque mis en place en octobre 2012 semble rencontrer le succès. Après avoir contribué à la mise en place de 133 m² de cellules solaires en 2012, puis seulement 270 m² en 2013, les installations réalisées ou en cours de montage en mars 2014 représentent plus de 1'400 m² de cellules solaires. On relèvera qu'avant la création du fonds communal, on observait la réalisation d'installations par des privés d'une surface totale de l'ordre de 150 m² par année.

06.56 Service des permis de construire

La diminution de l'excédent de charges par rapport au budget 2013 s'explique notamment par deux postes vacants, l'un depuis le 1^{er} février (architecte), l'autre depuis le 1^{er} octobre (inspecteur des chantiers).

La campagne de recrutement n'a hélas pas permis de repourvoir les postes et doit être renouvelée, après redéfinition des profils (procédure actuellement en cours). La charge de travail est reportée sur le reste de

l'équipe ou, pour certaines prestations en lien avec la sécurité, fait l'objet de mandats externes (BPA).

Le second facteur favorable est l'augmentation des recettes (émoluments de sanctions de plans), correspondant à un nombre de dossiers traités supérieur à la moyenne.

Le service entretient une collaboration toujours active avec les communes de La Tène, de Corcelles-Cormondrèche et de Peseux, dans le cadre de prestations d'architecte-conseil (préavis sur dossiers de permis de construire et instruments de planification).

Le service tient à jour un « observatoire » de la construction de logements : la tendance constatée depuis 2004 se confirme, à savoir la mise à disposition d'une centaine de nouveaux logements par an depuis 10 ans (+186 logements en 2013), signe de vitalité de notre ville qui se traduit par une augmentation significative de la population cette année encore.

La mise en service du nouveau logiciel de traitement des permis de construire par le Canton (SATAC 2), en septembre 2014, devrait permettre d'améliorer le traitement des demandes de permis de construire (rationalisation et accélération des processus). Les 3 Villes ont largement contribué à l'élaboration du cahier des charges du logiciel.

06.57 Service de l'aménagement urbain

L'augmentation de l'excédent de charges provient essentiellement du compte Mandats et études, en raison d'un crédit supplémentaire de 135'000 francs selon art. 166 RG), nécessaire pour donner une impulsion aux études concernant notamment les Plans directeurs sectoriels Portes-Rouges et Le lac et ses rives. De plus, des amortissements complémentaires, non prévus au budget 2013, ont été effectués.

Le Service a travaillé sur de nombreuses études de planification (Monruz-sud, Vieux-Châtel, Serrières, Charmettes, Portes-Rouges, PDS Le lac et ses rives) dont certains ont impliqué les habitants à travers des processus participatifs. Monruz-sud, Vieux-Châtel, Portes-Rouges feront notamment l'objet de rapports au Conseil général en 2014.

S'agissant des projets d'aménagement, 2013 a vu la réalisation de la réhabilitation de la passerelle de l'Utopie et le démarrage du chantier du

parc public sud des Cadolles, ainsi que l'octroi d'un crédit pour l'aménagement de l'espace public pour le secteur Draizes-Bourgogne.

Rapport de la Sous-commission financière IV

Sécurité, Infrastructures (Travaux publics) et Energies (Services industriels), Développement de l'agglomération

La sous-commission financière IV, composée de Mme Amelie Blohm Gueissaz (rapporteuse) et de MM. Jonathan Gretillat et Michel Favez (excusé), s'est réunie le 20 mars 2014 pour l'examen des comptes 2013, en présence de M. Pascal Sandoz, directeur des sections et services concernés. Ont également participé : Mme Ginette Escarré, responsable du Cimetière, MM. Bertrand Cottier, chef du SECOPO (Etat civil et Contrôle des habitants), Jean-Louis Francey, commandant du Corps de police, Jean-Pierre Habegger, responsable du Service administratif du Corps de police, Frédéric Mühlheim, commandant du SIS, Eric Leuba, chef du Service de salubrité et prévention incendie et du Service de la santé et de la sécurité au travail, MM. Antoine Benacloche, ingénieur communal, Didier Gretillat, ingénieur communal adjoint, Laurent Verguet, chef du Service de la voirie, Jean-Marie Boillat, chef du Service des parcs et promenades.

05. Infrastructures

Remarques générales

Deux amortissements complémentaires pour un total de 861'000 francs expliquent pourquoi l'excédent de charges du dicastère est en augmentation par rapport au budget.

05.31 Station d'épuration des eaux et réseau

Cette section doit être autofinancée. Une perte de 79'350 francs diminue la réserve qui est d'environ 600'000 francs à la fin de l'année. Cette perte ayant été budgétée avec 517'600 francs, la forte diminution est appréciée par la sous-commission.

En ce qui concerne l'eau de secours, des discussions sont en cours avec le Canton concernant le partage des coûts et le taux de subventionnement des installations. La Ville insiste sur une prise en compte de l'aspect régional des installations.

05.63 Voirie

Sur le compte 05.63.308.01, 141'066 francs ont été comptabilisés pour le personnel temporaire qui a été engagé principalement pour pallier les longues absences pour cause de maladie. Ces montants sont remboursés par la Caisse maladie. Les causes de ces maladies sont plutôt de l'ordre physique que psychique. A ce sujet, le Conseil communal souligne l'intérêt des conteneurs enterrés qui réduisent d'une façon significative l'effort physique demandé aux hommes de la voirie.

05.63.314.06 Travaux de tiers

Suite à l'accident mortel dans le lac, le Conseil communal a demandé une expertise indépendante et un contrôle des installations électriques bordant les rives du lac ainsi qu'un contrôle de la tension électrique dans le lac. Ces travaux ont été financés par un crédit voté en application de l'art. 166 à hauteur de 111'000 francs et concernent le domaine public et privé.

Un amortissement complémentaire de 736'000 francs a pu être fait en 2013 (05.63.332.01). Il réduira les charges des futurs exercices.

05.64 Déchets ménages

Les commissaires constatent que le résultat des comptes 2013 est très stable par rapport au budget 2013 et aux comptes 2012.

L'avance A180.08 au bilan a été amortie à hauteur de 400'834 francs (05.64.380.01). La différence de 16'000 francs entre le chiffre au compte 05.64.380.01 (amortissement avance taxe) et le compte au bilan A180.08 (déchet avance taxe ménage) est due au retour tardif du décompte TVA. La transmission du chiffre d'un compte à l'autre n'est pas automatique. La valeur est toujours calculée.

05.64.434.58 Taxe de base ménages

Lors de l'introduction de la taxe au sac en janvier 2012, la taxe de base a été calculée au plus juste. Il s'avère que le montant est trop bas et doit être adapté en 2014. Les commissaires comparent les frais de la taxe de base de notre ville avec les tarifs au Locle et constatent que les tarifs au Locle y sont nettement plus élevés, surtout pour des ménages à plusieurs personnes.

05.64.434.59 Rétrocession Vadec

La sous-commission constate une réduction de 72'564 francs ou presque 10% de cette recette. Il s'avère que Vadec a trop rétrocédé en 2012. Le Conseil communal explique également que la moyenne suisse pour l'incinération des déchets est nettement inférieure aux frais de Vadec. Les frais d'incinération élevés diminuent le montant de la rétrocession. La commune de Neuchâtel n'a malheureusement pas d'alternative à la collaboration avec Vadec.

05.64.481.04 Attribution à l'avance

En 2013 comme en 2012, 25% de l'excédent de charges était financé par l'impôt. La perte enregistrée après déduction des recettes de la taxe de base et de la rétrocession de Vadec, augmentera l'avance de 689'000 francs.

Un commissaire s'étonne que le montant du budget 2013 de l'attribution à l'avance, soit de 530'000 francs, ne corresponde pas au chiffre indiqué au budget 2013, soit 750'000 francs. Le Conseil communal explique que la manière d'amortir le déficit a été revue suite à la décision du service des communes de ne pas faire intervenir le déficit au moment de l'entrée en vigueur de la taxe au sac le 1 janvier 2012. Ce déficit, appelé aussi déficit fossile ne s'amortira qu'à partir de l'exercice 2014.

L'avance pour les déchets ménages sera de 1'314'666 francs à la fin 2013.

05.65 Parcs et promenades

Un amortissement complémentaire de 125'000 francs a été comptabilisé au compte 05.65.332.01. Il réduira les charges des futurs exercices.

Une nouvelle convention a été signée entre la Ville et le Centre pédagogique de Malvilliers. Contrairement à l'année 2012, les maîtres socio-professionnels ne sont plus engagés par la Ville et le Centre de Malvilliers ne verse plus d'indemnisation à la Ville. Ceci explique la différence de 150'000 francs entre le budget et les comptes 2013 sur le compte 05.65.450.02. Ceci n'a pas eu d'influence sur les charges de personnel de la section.

05.67 Déchets entreprises

Le service doit être autofinancé.

L'avance au bilan (A180.09) a été amortie de 382'000 francs (05.67.380.01), ce sont 308'600 francs de plus que prévu dans le budget. Cet amortissement ne concerne pas le déficit fossile, c'est-à-dire le déficit accumulé avant l'introduction de la taxe au sac. Le déficit fossile pourra être amorti à partir de 2014.

En se basant sur les données du registre de commerce, le budget 2013 de la taxe de base des entreprises (05.67.434.58) a été surestimé de presque 270'000 francs. Aujourd'hui la Ville se base sur sa propre base de données.

Les pertes de l'année 2013 de la section « Déchets entreprises » augmenteront l'avance de 502'855 francs (05.67.481.04). La taxe de base devra être adaptée en 2014.

07. Police

Remarques générales

2013 a été une année compliquée pour ce dicastère. Le transfert du Corps de Police de la Ville à la Police Neuchâteloise ainsi que les changements suite à la votation de l'externalisation du 144 chez les Vaudois ont demandé beaucoup de réflexion ! Les commissaires apprécient que ces réflexions aient pu être faites sans exploiter tous les budgets pour des mandats externes.

La sous-commission constate l'amélioration considérable de 2'180'990 francs entre le résultat 2013 et les montants budgétés, ceci dans huit sections. Les charges du service « Contrôle de bruit » n'ont pas été budgétées étant donné le transfert du SSPI au Corps de police en cours d'année.

La baisse des charges s'explique principalement par une réduction des charges de personnel. En même temps les BSM ont été très bien maîtrisés ! La commission félicite les chefs de service pour les efforts tout au long de l'année !

Monsieur Francey, commandant du Corps de police, quitte le service après 25 ans de service. La sous-commission le remercie vivement.

07.21 Contrôle des habitants

Le crédit pour la réfection du SECOPO a été voté en 2013. Les travaux pour Heidi.com ayant été prioritaires, la transformation du contrôle des habitants est actuellement au stade du dépôt des plans.

07.32 Police de proximité

Les charges de personnel ont connu une diminution de 581'009 francs qui s'explique par un double mécanisme : en prévision du transfert du personnel du Corps de Police de la Ville à la Police Neuchâteloise des postes vacants n'ont pas été repourvus et pour la Ville elle-même des Assistants de sécurité publique ont été engagés au lieu des policiers.

Les BSM ont diminué de 354'608 francs, soit de presque 30% malgré une augmentation de 105'251 francs pour un renouvellement obligatoire des moyens de transmission. La baisse des BSM s'explique par le fait que la facture de Police neuchâteloise pour le 2^e semestre n'a pas été établie (07.32.318.77, Equivalent plein temps EPT) en 2013. Cette facture de 386'250 francs ne figure pas dans les comptes 2013 et alourdira donc les comptes 2014.

Le compte 07.32.427.73 présente le cas inverse : Pour le chantier des Armourins, la Ville a encaissé en 2013 la taxe d'utilisation du domaine public pour deux ans sur demande du promoteur.

Les commissaires suggèrent que pour des cas pareils, les charges et recettes soient comptabilisées dans de nouvelles rubriques de passifs respectivement d'actifs transitoires.

07.33 Police prévention, circulation

Les charges de personnel ont diminué de 308'471 francs à cause de postes vacants pas repourvus.

Les BSM ont diminué d'environ 100'000 francs malgré une augmentation de 117'018 francs pour l'entretien de la signalisation lumineuse (07.33.314.09). Pour cette opération le Conseil communal a ouvert un crédit en article 166 à hauteur de 128'000 francs.

Par contre aucune nouvelle signalisation routière n'a été mise en place en 2013.

07.34 Police stationnement

L'excédent des revenus a augmenté de 113'787 francs malgré une baisse des recettes des taxes de parcomètres de 186'541 francs (07.34.427.76).

Les 10% des recettes de la taxe des parcomètres doivent selon l'art. 9 de l'Arrêté sur le stationnement être attribués au fonds pour « Amélioration accessibilité Ville » (B280.04) qui atteint un peu plus de 2'000'000 francs à la fin 2013. Le budget de ce compte était sous-estimé en 2013, erreur qui a été corrigée en 2014.

La réserve augmente de 181'345 francs (10% de la taxe des parcomètres) en 2013. Or, dans le bilan (page 564) la réserve augmente de 295'345 francs. Un montant de 114'000 francs pour les places de stationnement non-crées lors de nouvelles constructions (06.56.381.07) explique cette différence.

07.41 Ports

Ce service doit être autofinancé.

Vu le peu de frais en 2013, les comptes finissent avec un gain de 116'801 francs qui s'ajoutera à la réserve. C'est donc probablement sans adaptation de la taxe d'utilisation des ports que la Ville pourra procéder aux réfections nécessaires en 2014.

07.51 Cimetière et crématoire

Diminution de l'excédent de charges de 121'186 francs, principalement dû à des amortissements inférieurs au budget. Ceci était possible grâce à des amortissements extraordinaires en 2012 mais aussi grâce à des BSM bien maîtrisés.

08. Police du feu

Remarques générales

La commission constate une diminution de l'excédent de charges dans les services de la section pour un total d'environ 1 million de francs. Ce montant s'explique par une diminution des charges de 319'160 francs et surtout d'une augmentation des recettes de 717'600 francs.

Les BSM ont été parfaitement maîtrisés !

Les commissaires soulignent la bonne qualité des commentaires (pages jaunes) ce qui permet de trouver réponse aux questions avant la séance de la sous-commission.

08.02 SIS Sanitaire

Au compte 08.02.301.01 on trouve le nouveau poste de casernier (80%) qui est financé par l'AI pendant 2 ans. Pour cela le Conseil communal a engagé un crédit en article166.

Les 103'769.45 francs au compte 08.02.319.80 font partie d'un autre crédit en article166 de 120'000 francs qui a été engagé pour la mise en place d'un dispositif sanitaire durant la Fête des Vendanges. Depuis 2014, un montant équivalent se trouve au budget.

Aux recettes, une augmentation d'environ 800'000 francs pour les interventions s'explique par un nombre d'interventions qui ne cesse de croître et le fait que lors de l'établissement du budget, les nouveaux tarifs des services d'ambulance neuchâtelois n'étaient pas encore définis par le canton. Entre temps un contrat a été signé entre la Ville et Santéuisse, sanctionné par le Conseil d'Etat. Toutefois, ce dernier souhaite renégocier le contrat.

08.05 SIS Volontaires

Les comptes 2013 ne suscitent pas de remarque particulière mais on peut s'attendre à des changements dès 2015, si le rapport 14-007 était accepté.

Dans ce cas on trouvera les charges sous « Participation au syndicat ». En ce qui concerne les recettes, elles seront comptabilisées sous « Participation de l'ECAP » et « recettes du syndicat ».

11. Energies

11.12 Eaux

Ce service doit être autofinancé.

Un commissaire s'interroge sur la question de savoir pourquoi on a une hausse constante et significative du poste mandats et études (11.12.318.02) qui passe de 4'225'091 francs (comptes 2012) à 4'600'000 francs (budget 2013) et 4'717'048 francs (comptes 2013) alors que la vente d'eau baisse sans cesse. La réponse donnée à la commission stipule qu'en 2013, 400'000 francs ont été provisionnés sur ce compte par Viteos pour la constitution de la réserve de fluctuation pour prévoyance.ne. Il apparaît aux commissaires que cette dépense ne devrait pas figurer sous cette rubrique. Et le montant et le fond de cette transaction surprennent la commission financière qui demande des explications complémentaires.

De plus, il n'y a pas de corrélation entre le nombre de m³ vendu et les coûts d'entretien du réseau. Au cours de ces dernières années, les m³ consommés ont en effet diminué, en particulier par les entreprises, mais les infrastructures (conduites/réseaux, production/captages, traitements/contrôles) restent les mêmes et l'entretien peut fluctuer.

On peut aussi constater la baisse de la vente d'eau au compte de recettes 11.12.435.53. Cette diminution correspond à environ 390'000 francs par rapport au budget. Il semble que chez les privés, la baisse de la consommation ait atteint un seuil.

11.13 Eclairage public

11.13.312.05 Entre 2009 et 2013 une baisse de 23.5% de la consommation d'électricité pour l'éclairage public a pu être réalisée.

Le Conseil communal a financé, par un crédit en article 166 de 30'000 francs, des actions de communication et d'animation, ceci dans le cadre du processus de valorisation du centre-ville. De plus, le compte

11.13.312.13 (Eclairage manifestations) augmente de 50'000 francs par rapport au budget concernant l'installation de nouvelles décorations de Noël.

16. Politique d'agglomération

Le montant de 150'000 francs du budget 2013 pour « Mandats et Etudes » (16.01.318.02) n'a pas dû être utilisé. Les autres charges du dicastère « Agglomération » sont stables car elles correspondent au nombre d'habitants de notre commune.

Rapport de la Sous-commission financière V

(Culture, Sports et Tourisme)

Mme Natacha Erard, rapporteure, ainsi que MM. Olivier Forel et Joël Zimmerli ont rencontré le 28 mars 2014 les responsables des services concernés en présence de M. Thomas Facchinetti, conseiller communal, responsable des dicastères : M. Patrice Neuenschwander, chef du service administratif général et délégué culturel ; Mmes Jenny Manes (secrétaire de direction), Marianne de Reynier Nevsky (Atelier des Musées), Chantal Lafontant-Vallotton, Renée Knecht (Musée d'art et d'histoire), Fabienne Leuba (Musée d'ethnographie); MM. Christophe Dufour (Muséum d'histoire naturelle), Blaise Mulhauser (Jardin botanique), Sylvain Ghirardi (chef du service Culture et Intégration) et Patrick Pollicino (chef du service des Sports).

10. Culture & Intégration

Remarques d'ordre général

L'évolution des effectifs du personnel pour l'année 2013 se compose comme suit:

| | Ecart B14/C13 | Ecart C13/B13 | Ecart C13/C12 |
|------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Transfert de personnel Ville | 1.7 | 14.9 | 22.6 |
| Reprise de personnel | 5.5 | - | - |
| Augmentation taux | 1.25 | - | 1.25 |
| Nouveau poste | 1.55 | - | 1.4 |
| Total EPT réel | 10 | 14.9 | 25.25 |

- Transfert de personnel ville : il s'agit de personnel déjà actif dans l'administration communale et ayant été transférés à Culture et Intégration lors du changement dans la répartition des services au sein des dicastères.
- Reprise de personnel : reprise du personnel en particulier du Jardin botanique, selon le rapport du Conseil communal. La reprise du personnel n'implique aucune charge supplémentaire pour la Ville. Toutes les reprises se sont faites au travers de mandats de prestations couvrant l'ensemble des coûts.

- Nouveau poste : engagements réels dans les services.
- Augmentation de taux : soit une augmentation globale du taux d'activité du personnel.

L'augmentation de la subvention allouée à l'Association « Maison du Concert » fait suite à une convention extrajudiciaire passée entre la Ville et l'Association pour régler un conflit en matière de bail.

La Ville verse actuellement 100'000 francs pour 0.5 poste d'administrateur, le loyer et les charges, selon la convention. En contrepartie, le chef du dicastère vérifie chaque année les tarifs de location de la salle, selon les règles de sous-location mentionnées dans le bail.

L'objectif commun est d'augmenter la participation des acteurs externes, ainsi que de développer une réflexion sur le développement des activités de jeunesse.

10.01 Service administratif

La subvention de 20'000 francs accordée à l'Association « Les grands interprètes sera sérieusement réévaluée à l'issue de la présente saison.

10.02 Temple du Bas

La mise en place du grill technique motorisé est bienvenue et permet de favoriser l'accueil d'événements de qualité au Temple du Bas.

10.10 Médiation culturelle

En 2013, le taux d'activité de chacune des trois médiatrices culturelles des musées à prendre en compte dans l'organigramme est de 25% au Musée d'art et d'histoire, au Muséum d'histoire naturelle, ainsi qu'au Musée d'ethnographie.

Les animations ont connu un vif succès durant l'année 2013, en particulier au travers de l'exposition « SUPRA100 : le temps suspendu » au Muséum.

10.14 Mesures d'insertion professionnelle

Le semestre de motivation a connu un déploiement important par la mise en place de mesures sur l'ensemble du canton. Les nouveaux locaux ont

été inaugurés à Neuchâtel. Le succès de ces mesures montre à quel point la situation au niveau de l'emploi n'est pas favorable, en particulier pour les jeunes.

10.15 Actions jeunesse

Pour le Conseil des jeunes de Neuchâtel, des discussions sont en cours avec la commune de Corcelles-Cormondrèche, en vue de la possible intégration des jeunes du collègue de la Côte, afin de pouvoir mettre en place des projets de plus grande envergure. En parallèle, un événement prévu par le Conseil à la Case à Chocs en 2013 a dû être repoussé et devrait avoir lieu en 2014.

10.22 Théâtre du Passage

Des discussions ont eu lieu au sein du Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel, suite à la naissance de la commune de Milvignes. Une collaboration a été mise en place avec le Théâtre de Colombier au niveau de la de la programmation en particulier et de l'occupation des salles.

Musées, remarque générale

10.31 Musée d'art et d'histoire (MAH)

La réorganisation de la direction du Musée a notamment pour objectif de définir une vision commune des départements du Musée d'art et d'histoire, et de resserrer la conduite de l'institution.

Les entrées au nombre de 35'000 sont stables.

L'amortissement complémentaire de 407,386.90 francs est lié aux charges immobilières.

Charges de personnel :

- La différence par rapport au budget 2013 est due au remplacement des collaborateurs partis durant l'année et remplacés en particulier par de jeunes candidats.
- Le désistement tardif du candidat retenu au poste de conservateur des arts appliqués a nécessité une nouvelle mise au concours du poste et une reprise du processus d'engagement depuis le début.

Chauffage : la différence est due aux factures arrivées en début d'année qui n'ont pas pu être comptabilisées.

Idem pour l'entretien des collections.

10.61 Muséum d'histoire naturelle (MHN)

Si rien ne transparaît au niveau des comptes, l'année 2013 a été difficile pour le Muséum d'histoire naturelle en termes de personnel. En effet, trois des conservateurs ont quitté le musée et ont dû être remplacés.

Un article de presse erroné relatif à l'exposition « Donne la patte » a provoqué une situation de crise qui a été longue à résorber. Il est à déplorer qu'une fois l'article paru, l'accusation infondée s'est propagée de manière incontrôlable dans les réseaux sociaux.

Avec 42'867 entrées, la fréquentation est élevée et en augmentation régulière. Le montant de 100'000 francs prévu au budget 2013 est lié à l'exposition « Au temps des mammouths » qui avait connu un taux de fréquentation exceptionnel.

Le montant de 17'720.10 francs, Entretien & frais de véhicules est dû au remplacement du bus du musée.

13. Sports

13.71 Service administratif des sports

L'augmentation de 8.28 EPT dans ce service n'est pas due uniquement à la reprise du personnel des patinoires, mais constitue l'augmentation globale pour tout le service.

13.73 Piscines Serrières et plages ville

Suite à l'hiver rigoureux 2012-2013, les réfections ponctuelles effectuées à la piscine de Serrières n'ont pas été suffisantes et le carrelage a explosé dans plusieurs parties du fond du bassin. Sa réfection totale était donc nécessaire, mais a dû être repoussée à début juillet, en raison des intempéries.

13.75 Patinoire

Le personnel des patinoires a été repris par le service des sports le 1er juillet 2013, comprenant également du personnel auxiliaire. Le mandat de prestation conclu entre la Ville et le Syndicat intercommunal des patinoires couvre l'intégralité de la charge salariale.

L'établissement « Café des Amis » a constitué une perte locative importante pour la Ville. Un nouveau bail a été établi, avec un nouveau locataire. Après expertise sur le montant du loyer, celui-ci s'avère être conforme au lieu et à son type d'exploitation.

13.76 Maison de vacances Cité-Joie

La diminution des charges est due aux travaux d'entretien non-effectués en raison d'une réflexion sur une éventuelle vente de la maison de vacances, tout en gardant son affectation actuelle.

La Maison de vacances Cité-Joie n'accueille actuellement pratiquement plus de classes ou de groupes en provenance de la Ville.

15. Tourisme

15.01 Tourisme

Engagement de la déléguée au tourisme dont l'engagement était initialement prévu à la culture. Elle a commencé son activité le 1^{er} juin 2013 à 20% et est à 50% depuis juillet 2013.

CONCLUSION

A l'issue de l'excellent exercice 2013, la Commission financière tient encore tout particulièrement à remercier l'exécutif ainsi que l'ensemble des employées et des employés de l'administration communale pour le travail accompli ainsi que pour l'engagement tant collectif qu'individuel en faveur de notre Ville.

L'exercice bénéficiaire de 2013 s'inscrit dans la continuité d'une gestion équilibrée de la Ville par les autorités et l'administration communales. La réalisation d'importants amortissements complémentaires, ainsi que de nouvelles attributions aux réserves affectées doivent permettre de

consolider et de garantir à long terme les missions que doit accomplir notre Ville.

En conclusion, après avoir adopté l'ensemble des rapports des sous-commissions à l'unanimité et préavisé les projets d'arrêtés I et II à l'unanimité également, la Commission financière vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d'accepter la gestion et les comptes de l'exercice 2013 ainsi que les arrêtés susmentionnés.

Neuchâtel, le 1^{er} avril 2014.

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE :

Le président,

La rapporteure,

Jean-Charles Authier

Nicole Baur

Projet I

Arrêté

**concernant les comptes et la gestion
de la Ville de Neuchâtel
pour l'exercice 2013**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2013, à savoir :

| | | |
|----|---------------------------------|-----------------------|
| a) | Le compte de fonctionnement : | Fr. |
| | Total des revenus | 320'753'216.25 |
| | Total des charges | <u>315'662'492.28</u> |
| | Excédent de revenus | <u>5'090'723.97</u> |
| b) | Le compte des investissements : | Fr. |
| | Total des dépenses | 26'129'708.74 |
| | Total des recettes | <u>1'578'543.10</u> |
| | Investissements nets | 24'551'165.64 |
| | ./. Amortissements | <u>24'670'019.80</u> |
| | Solde reporté au bilan | <u>-118'854.16</u> |

Art. 2.- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2013 est approuvée.

Projet II

Arrêté

concernant l'alimentation du fonds pour des mesures d'agglomération et de valorisation urbaine

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu la décision du chef du Département cantonal des finances du 20 février 2012,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Le fonds pour des mesures d'agglomération et de valorisation urbaine (B 280.09) destiné au préfinancement d'investissements prévus à la planification 2014 - 2017 est alimenté par un versement unique de 12 millions de francs au bouclage des comptes de l'exercice 2013.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de suivre le plan financier des projets auxquels est affecté le fonds.

Art. 3.- Si le fonds n'était pas intégralement utilisé au 31 décembre 2017, il serait dissout et son solde versé à la fortune nette.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté, avec effet immédiat.